

Vie des associations/ L'ADDFE en lutte contre le VIH/Sida Non à la "banalisation" de la maladie !

F.B.E.M
Libreville/Gabon

DANS son volet santé, celui de la lutte contre le VIH/Sida particulièrement, l'Association pour la défense des droits de la femme et de l'enfant (ADDFE) a récemment animé une causerie au quartier Montalier, à Libreville, sur le thème "Sida et jeunesse, un couple à séparer". Tout un programme, à regarder la forte prévalence de cette maladie chez les jeunes au Gabon : près de 2% des 15-24 ans sont séropositifs ! L'association visait ainsi à mettre son auditoire face à "l'évidence"



Photo : DR

Le bureau de l'ADDFE durant une précédente causerie.

du VIH/Sida. La présidente de l'ADDFE, Marie-Louise Enié, a exprimé à cet effet un regret : « malgré les efforts consentis par le gouvernement et les associations, les jeunes

ne prennent pas toujours toutes les dispositions qui leur sont offertes pour être à l'abri de cette maladie. » Une "banalisation" du VIH/Sida qu'elle a fustigée, car étant, entre autres, à



Photo : DR

Un aperçu du public venu écouter les conseils sur le VIH/Sida, au quartier Montalier.

l'origine de sa propagation. « C'est une maladie qui existe bel et bien », a-t-elle martelé, s'adressant à l'assistance. L'ADDFE a aussi rappelé les caractéristiques de cette

maladie, ses méfaits, et « le test de séropositivité qui devrait préalablement conditionner le choix d'un partenaire sexuel. » L'association était accompagnée dans cette action

par un médecin, en la personne du Dr Christiane Mengue Me Asseko Elimbo Daouda. Cette dernière a insisté sur les modes de transmission du VIH/Sida : « rapports sexuels non protégés, l'usage de matériel coupant ou d'injection souillé (coiffure, tatouage, pédicure-manucures, etc.), transmission de la mère à l'enfant. »

L'ADDFE a appelé, pour finir, les différents composantes de la société à accentuer les campagnes de sensibilisation au VIH/Sida à l'endroit des jeunes. « Pour que chacun en prenne réellement conscience », et que la maladie soit mieux combattue.

Choses vues

Quarante et un mariages en trois jours



Photo : SNN

Le maire du 4e arrondissement en compagnie d'un couple dont il vient de sceller l'union.

P.M.M
Libreville/Gabon

Les 28, 29 et 30 décembre 2017 furent pour la mairie du 4e arrondissement de Libreville des dates que le maire Axel Jesson Denis Ayenoue et ses deux adjoints ne sont pas près d'oublier.

LA mairie du 4e arrondissement de la commune de Libreville a battu le record des mariages individuels à la fin de l'année 2017. En effet, la mairie dite "Mairie du bonheur" a reçu tour à tour, les 28, 29 et 30 décembre 2017, plus de quarante couples qui se sont dit « oui ! », pour le meilleur et pour le pire, devant l'Officier d'état civil. Il a fallu débiter les célébrations très tôt dans la matinée du 28 décembre, pour achever ce marathon en début de soirée, trois jours après.

Cette mairie réputée pour l'ambiance festive qui y règne lors des célébrations, attirent les couples qui apprécient la singularité des offices et la personnalisation de chaque mariage, conformément aux caractéristiques des couples. La fin de l'année, qui est une période très prisée par les amoureux- surtout pour les retardataires - fut donc très mouvementée

pour le plus jeune maire du Gabon, qui explique que la réputation de son institution remonte à une dizaine d'années, et serait le fait d'un scénario savamment anticipé par les officiants, et perfectionnée au fil du temps.

Les mariés, vraisemblablement satisfaits, rapportent que les célébrations dans cette mairie réduisent le stress et procurent du sourire à toutes les familles, y compris celles en proie à de fortes dissensions.

Le mariage au Gabon est une institution protégée par la loi et on remarque, ces dernières années, un nombre élevé de candidats à cette étape importante de la vie. Même si, à l'inverse, de nombreux cas de divorces sont également enregistrés dans les tribunaux.

Outre ce nombre impressionnant de mariages individuels dans une mairie d'arrondissement en fin d'année, on se souviendra aussi de la cérémonie de mariage collectif de 100 couples civils ayant bénéficié d'une célébration gratuite par le maire d'Owendo, Jeanne Mbagou, en juillet 2016, et des 104 couples des Forces de défense et de sécurité unis par la maire de Libreville, Rose Christiane Ossouka Raponda en août de la même année.

REPUBLIQUE GABONAISE

MINISTRE DU TRAVAIL, DE L'EMPLOI ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE

PROJET DE DEVELOPPEMENT DES COMPETENCES ET DE L'EMPLOYABILITE (PRODECE)

AVIS À MANIFESTATION D'INTÉRÊT (SERVICES DE CONSULTANTS)

POUR LE RECRUTEMENT D'UN CONSULTANT INTERNATIONAL CHARGÉ DE L'OPERATIONALISATION DE LA LOI-CADRE N°21/2011 DU 14 FEVRIER 2012 PORTANT ORIENTATION GENERALE DE L'EDUCATION, DE LA FORMATION ET DE LA RECHERCHE EN REPUBLIQUE GABONAISE (Volet Enseignement Technique et Formation Professionnelle)

No de Prêt : 8582
No de référence : AMI/16-2017/UCP-PRODECE du 21/12/2017

1. La République Gabonaise a reçu un prêt de la Banque Internationale pour la Reconstruction et le Développement (BIRD) en vue de financer le coût du **Projet de Développement des Compétences et de l'Employabilité (PRODECE)** et se propose d'utiliser une partie des fonds de ce prêt pour effectuer les paiements autorisés au titre des contrats de consultants. La Banque n'effectuera les paiements qu'à la demande de l'ETAT Gabonais après avoir approuvé lesdits paiements, conformément aux clauses et conditions de l'accord de financement. Ledit accord de financement interdit tout retrait du compte de prêt destiné au paiement de toute personne physique ou morale, ou de toute importation de fournitures lorsque, ledit paiement, ou ladite importation, tombe sous le coup d'une interdiction prononcée par le Conseil de Sécurité de l'Organisation des Nations Unies, au titre du Chapitre VII de la Charte des Nations Unies. Aucune partie autre que l'ETAT Gabonais ne peut se prévaloir de l'un quelconque des droits stipulés dans l'accord de financement ni prétendre détenir une créance sur les fonds provenant du prêt.

Le Gouvernement Gabonais à travers l'Unité de Coordination du Projet de Développement des Compétences et de l'Employabilité (UCP-PRODECE) sollicite des candidatures pour le « **Recrutement d'un consultant international chargé de l'opérationnalisation de la Loi-cadre n°21/2011 du 14 février 2012 portant orientation générale de l'Education, de la Formation et de la Recherche en République Gabonaise (Volet Enseignement Technique et Formation Professionnelle)** ».

L'expert devra proposer un cadre législatif et réglementaire actualisé des secteurs de la formation professionnelle et de l'enseignement technique en adéquation avec la loi d'orientation. De manière spécifique et non limitative, l'expert accomplira les tâches suivantes :

- Effectuer un état des lieux de la législation nationale en vigueur en matière d'ETFP (y compris les différents projets de loi/texte en attente d'approbation ou en cours de finalisation) ;
- Proposer des textes réglementaires applicables dans le cadre de la loi n°21/2011 du 14 février 2012 portant orientation générale de l'Education, de la Formation et de la Recherche en République Gabonaise ;
- Proposer des projets de statuts d'établissements de formation professionnelle et d'enseignement technique, impliquant le secteur privé, des modèles de contrats de performance institutionnelle, de gestion administrative et financière des centres de formation, etc.
- Proposer des textes réglementaires pour la mise en place des Partenariats Public-Privé (PPP) dans le domaine de la formation professionnelle et technique ;
- Participer et animer des ateliers d'échanges et de concertation sur les projets de textes élaborés (le consultant s'assurera que toutes les parties prenantes clés soient présentes ou se fassent représenter à ces ateliers) ;

2. Le PRODECE invite les consultants individuels éligibles à manifester leur intérêt à fournir les services décrits ci-dessus. Les Consultants intéressés doivent fournir les informations démontrant qu'ils possèdent les qualifications requises et une expérience pertinente pour l'exécution desdits Services (à travers une lettre de motivation, CV et copies des diplômes).

3. Les critères de sélection sont :

- Avoir un diplôme universitaire de minimum BAC + 5 en légistique, droit administratif ou tout autre discipline des sciences sociales en lien avec la mission ;
- Disposer d'une expérience avérée dans le domaine de la rédaction des textes législatifs et réglementaires en matière de formation professionnelle et technique ;
- Disposer d'une bonne connaissance des problématiques de révision des cadres juridiques des dispositifs de formation professionnelle et technique ;
- Disposer d'une expérience d'au moins 10 ans dans le secteur de l'Education en général et de la formation professionnelle et technique en particulier ;
- Avoir conduit au moins deux (02) missions similaires en matière d'analyse et élaboration des cadres juridiques de formation professionnelle et technique au cours des cinq (5) dernières années.

4. Il est porté à l'attention des Consultants que les dispositions du paragraphe 1.9 des « Directives : Sélection et Emploi de Consultants par les Emprunteurs de la Banque mondiale dans le cadre des Prêts de la BIRD et des Crédits et Dons de l'AID » Version de Janvier 2011 révisées en 2014 s'appliquent, et notamment les dispositions de la clause 1.13(d) desdites Directives (disponibles sur le site web de la Banque Mondiale <http://www.worldbank.org>).

5. Un Consultant sera sélectionné selon la méthode de Sélection de Consultant Individuel (CI) telle que décrite dans les Directives de Consultants.

6. Les Consultants intéressés peuvent obtenir des informations supplémentaires à l'adresse ci-dessous : Unité de Coordination (UCP), B.P. : 1269 Libreville – Gabon ; ou par téléphone au n° + 241.06.06.07.25/+241 03.00.56.61 et aux heures suivantes : de 8h00 à 15h00 (heure locale) ; et par courrier électronique à : ucp.prodecegabon@gmail.com ; hmouiri@gmail.com et simplice.bka@gmail.com.

7. Les plis porteront la mention suivante « **MANIFESTATION D'INTERET POUR LE RECRUTEMENT D'UN CONSULTANT INTERNATIONAL CHARGÉ DE L'OPERATIONALISATION DE LA LOI-CADRE N°21/2011 DU 14 FEVRIER 2012 PORTANT ORIENTATION GENERALE DE L'EDUCATION, DE LA FORMATION ET DE LA RECHERCHE EN REPUBLIQUE GABONAISE (Volet Enseignement Technique et Formation Professionnelle)** ».

8. Les manifestations d'intérêt écrites en français en trois (03) exemplaires (un original et deux copies) doivent être déposées à l'adresse ci-dessous en personne et par courrier, ou par envoi électronique suivi d'accusé de réception, au plus tard le **04 janvier 2018** à 12 h 00 (heure locale).

9. **Projet : Unité de Coordination du PRODECE**
Quartier Haut des Gué Gué (ancien siège AZUR à côté du RAPAC)
BP : 1269 Libreville/ Gabon
Tel : + 241.06.06.07.25/+241 03.00.56.61
E-mail : ucp.prodecegabon@gmail.com et hmouiri@gmail.com